

## **CHAPITRE V :**

### **LA RÉVOLUTION FRANÇAISE (1789-1799)**

La Révolution française est souvent racontée comme un événement naturel, glorieux et nécessaire, qui a permis à la France de devenir un pays moderne. En réalité, les causes et les conséquences de la Révolution sont nombreuses et discordantes : elles peuvent être interprétées de manière très différentes selon le camp dans lequel on se situe.

#### **I – DE LA RÉVOLUTION EN AMÉRIQUE AUX ÉTATS GÉNÉRAUX (1776-1789)**

Lire les documents pages 54-55

Depuis le début du XVII<sup>ème</sup> siècle, les colonies fondées sur la côte Est de l'Amérique du Nord (côte Atlantique) appartiennent au roi d'Angleterre. On les appelle « les 13 colonies ». Dans les années 1760, les colons découvrent les idées des Lumières. En 1774, ils refusent de payer les nouvelles taxes commerciales, décidées par le roi d'Angleterre, George III.

Le 4 juillet 1776, les représentants des colonies réunis à Philadelphie approuvent à l'unanimité la « déclaration d'indépendance des États-Unis d'Amérique » (texte page 54). Elle est directement inspirée par les idées des Lumières, notamment Diderot : « les droits inaliénables de l'homme sont la vie, la liberté et la recherche du bonheur » ; « l'autorité d'un gouvernement provient du consentement des gouvernés ».

En France, Louis XIV (« le Grand ») est mort en 1715. Louis XV, (« le Bien-Aimé »), règne de 1715 à 1774. Dans les années 1750, influencé par madame de Pompadour (sa favorite), il laisse se développer l'esprit des Lumières. Mais, en 1763, la guerre de Sept Ans s'achève par le traité de Paris, désastreux pour la France : Louis XV doit abandonner aux Anglais les provinces françaises d'Amérique du Nord (Louisiane, Québec).

Louis XVI lui succède et devient roi à l'âge de 21 ans. C'est un brave homme, instruit, un peu ballot, souvent hésitant, qui déteste gouverner. Au début du règne, le roi est jeune, populaire, bien conseillé par Turgot (un ami des philosophes). Il cherche un moyen d'affaiblir l'Angleterre, pour prendre une revanche sur le traité de Paris. Le marquis de La Fayette réussit à le convaincre d'envoyer des soldats pour aider les « insurgents » américains.

En 1783, après plusieurs défaites, Georges III reconnaît l'indépendance des colonies. C'est une victoire paradoxale, des idées des Lumières et de la monarchie absolue de Louis XVI. Dans la constitution des nouveaux « États-Unis d'Amérique », écrite et votée en 1787, la séparation des pouvoirs imaginée par Montesquieu est appliquée : le pouvoir législatif est donné au Congrès (Sénat + Représentants), le pouvoir exécutif est confié au président des États-Unis (élu pour 4 ans), et le pouvoir judiciaire revient aux juges de la Cour Suprême.

**Constitution** : c'est l'ensemble des lois fondamentales d'un État, notamment celles qui

organisent le pouvoir politique.

Activité pages 56-57 sur la crise en France dans les années 1780 – Coller la correction

Dans les années 1780, les Français sont inquiets et le royaume est agité. D'une part, la jalousie réciproque entre noblesse et tiers-état est de plus en plus vive : les bourgeois sont plus nombreux et plus riches, notamment grâce au développement du commerce, et veulent participer au gouvernement. En revanche, la noblesse s'accroche à ses privilèges. Enfin, le roi a des dettes considérables : il dépense trop, notamment pour la Cour. Évidemment, les dépenses engagées pendant la guerre d'Amérique ont creusé le déficit.

Comme personne ne veut payer, ni le tiers-état (qui paie déjà la taille), ni la noblesse, la crise s'aggrave. Pour la résoudre, Louis XVI décide de convoquer les États Généraux. Au printemps 1789, il demande à tous les Français d'élire des députés et de rédiger des « cahiers de doléances ». Chacun veut défendre ses intérêts : le tiers-état demande la fin des privilèges, la noblesse veut maintenir les siens, le clergé veut lutter contre l'influence des Lumières.

**Déficit budgétaire** : des dépenses plus élevées que les revenus. (= « avoir des dettes »).

**États Généraux** : assemblée des députés élus par chacun des trois ordres du royaume. Les États Généraux n'ont jamais été réunis entre 1614 et 1789.

## II – LA TENTATIVE DE MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE (1789-1792)

Le 5 mai 1789 le roi Louis XVI accueille les députés des États Généraux à Versailles. Dans les semaines suivantes, aucun débat n'a lieu. Des rumeurs circulent : on craint que le roi cherche à ridiculiser les députés. Le 17 juin, les députés du tiers-état se réunissent et se proclament « Assemblée Nationale ». Le 20 juin, ils font le Serment du Jeu de Paume : ils déclarent leur volonté de prendre le pouvoir législatif et d'écrire une constitution. Le 23 juin, dans un discours célèbre, Mirabeau montre la détermination des députés (« Nous sommes ici par la volonté du peuple et nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes »).

Dans les jours qui suivent, les députés prennent peur : ils craignent que le roi et les nobles préparent une armée pour encercler Paris, disperser les États Généraux, emprisonner les députés les plus agités et affamer les Parisiens. Les Parisiens s'organisent pour se défendre : ils cherchent des armes et des munitions, ils pensent qu'elles sont cachées dans la forteresse de la Bastille. Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris attaque et prend la Bastille.

Le 17 juillet, Louis XVI se déplace à Paris : à l'hôtel de ville, il accepte le Serment du Jeu de Paume et la cocarde tricolore bleu-blanc-rouge que lui présentent Bailly, président de l'Assemblée et le marquis de La Fayette. Mais dans les campagnes, les paysans prennent peur également : ils craignent que l'armée du roi et des nobles se vengent sur eux. Sans attendre, ils cherchent des armes, s'attaquent aux châteaux, les pillent, et brûlent les papiers. Lors de la séance de l'Assemblée du 4 août, pour calmer l'agitation du royaume, les députés proposent l'abolition des privilèges. Dans les jours qui suivent, ils commencent à écrire une constitution, dont le premier texte est la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Activité pages 58-59 sur l'été 1789 – Lire et expliquer le document 1 page 60 (page 408)

La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen reste, depuis 1789, le premier texte de

loi de la France. Elle doit être connue, en particulier les articles 1, 3, 10 et 11. L'article 1 établit l'égalité des droits (= abolition des privilèges). L'article 3 établit la souveraineté de la Nation. Les articles 10 et 11 établissent les libertés de conscience (d'opinion et de religion) et d'expression.

Entre 1789 et 1791, l'Assemblée constituante fait avancer plusieurs réformes qui fondent la France moderne : le découpage des départements (voir carte 4 p. 99, pour remplacer les anciennes divisions administratives : seigneuries, comtés, duchés, ...), la vente des biens du clergé pour payer les dettes, et surtout l'écriture d'une constitution. La constitution de 1791 (document 3 page 61) établit un équilibre entre les volontés du roi et celles des députés de la bourgeoisie. Le roi conserve le pouvoir exécutif, et obtient un droit de veto sur l'application des lois. Le pouvoir législatif appartient à une assemblée élue au suffrage censitaire.

L'ordre est rétabli, mais l'équilibre politique entre le roi, la bourgeoisie et le peuple de Paris, est instable, car Louis XVI semble mener double jeu. Dans la nuit du 21 juin 1791, le roi et sa famille s'enfuient de Paris et tentent de rejoindre les émigrés. Arrêté à Varennes (en Champagne), Louis XVI est ramené de force à Paris. Pourtant, l'Assemblée lui renouvelle sa confiance.

Au début de 1792, le peuple de Paris accuse la bourgeoisie de trahison (suffrage censitaire, fuite à Varennes). Le 20 avril 1792, les députés de l'Assemblée déclarent la guerre aux émigrés et à l'Autriche. Ils espèrent ainsi reconstituer l'unité de 1789. En juin, les Autrichiens envahissent le Nord de la France, mais Louis XVI refuse de mobiliser des renforts. Au début de juillet, l'Assemblée proclame « la Patrie en danger ». En réponse, des volontaires de toute la France marchent vers Paris pour s'engager dans l'armée : on les appelle les **fédérés**. Ceux qui viennent de Marseille chantent pour se donner du courage : le « chant de guerre de l'armée du Rhin » devient « La marseillaise ».

A la fin de juillet, le duc de Brunswick, général prussien allié aux Autrichiens, menace les Parisiens. Ceux-ci s'inquiètent, craignant à nouveau un double-jeu du roi et des députés. Le 10 août 1792, les fédérés attaquent le palais des Tuileries, à Paris, où se trouvent le roi et les députés. Le roi Louis XVI et sa famille sont emprisonnés. L'Assemblée est dissoute. Le 2 septembre, une nouvelle Assemblée est élue au suffrage universel : on l'appelle la Convention. Le 20 septembre, l'armée française remporte une victoire importante à Valmy (dans l'Est de la France) : les émigrés et les Autrichiens s'enfuient. Le 21 septembre, la Convention proclame la République à Paris.

**Suffrage censitaire** : droit de vote accordé uniquement aux hommes payant un impôt supérieur au « cens », qu'on appelle les « citoyens actifs ». Les autres (citoyens passifs) n'ont pas le droit de vote car on craint que, faute d'éducation et de propriétés à défendre, ils votent sans comprendre ni réfléchir, ou qu'ils soient corrompus.

**Émigrés** : les nobles qui ont fui la France en 1789 (notamment les frères du roi) et se sont réfugiés auprès des Autrichiens (Pays-Bas autrichiens = Belgique) ou des Anglais.

Lire le livre pages 60-61

### III – LA PREMIÈRE RÉPUBLIQUE

Fiche de travail sur la première République (1792-1799)

Aide possible sur internet : taper « Herodote révolution française » dans Google

Pendant l'automne 1792, la Révolution semble terminée : l'alliance entre le peuple et la bourgeoisie est rétablie, le roi est en prison, le suffrage universel a remplacé le suffrage censitaire, les armées étrangères ne menacent plus le territoire.

En janvier 1793, la Convention vote la mort du roi. Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793. Pour les ennemis de la République, c'est une déclaration de guerre. Les Autrichiens, les émigrés, des paysans (en Bretagne et Vendée) et des bourgeois des grandes villes (Bordeaux, Lyon) veulent venger le roi et sauver Marie-Antoinette. La République est en guerre sur plusieurs fronts : guerre civile et guerre aux frontières (carte 4 p. 79)

Les députés Montagnards organisent un Comité de Salut Public dirigé par Robespierre pour gagner la guerre et rétablir l'ordre dans le pays. La loi des suspects et la loi du maximum, votées en 1793, créent une dictature politique et économique : c'est le gouvernement de la Terreur. En juin 1794, les étrangers sont repoussés et les révoltes sont écrasées. Mais Robespierre veut garder le pouvoir : il est finalement condamné à mort par les députés, en application de sa propre loi des suspects. Il est guillotiné le 28 juillet 1794 (10 Thermidor an II).

La mort de Robespierre symbolise la trahison définitive des députés bourgeois : les députés de la Convention mettent fin à la Terreur, rétablissent les libertés et le suffrage censitaire. La bourgeoisie triomphe : elle s'est successivement débarrassée des nobles (1789, abolition des privilèges), du roi (1793, exécution) et des pauvres (1795, suffrage censitaire).

Feuille de révision (A3 brochure recto-verso)